



Mâcon, le 23 octobre 2013

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

PAIEMENT ANTICIPE DES AIDES DE LA PAC EN SAÔNE-ET-LOIRE : 75,34 MILLIONS D'EUROS

Stéphane Le Foll, ministre de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt, a obtenu de la Commission européenne l'autorisation de verser de façon anticipée certaines aides de la Politique Agricole Commune (PAC).

Ce versement de plus de 75 millions d'euros viendra donc alléger la trésorerie des exploitations agricoles du département.

Au titre de cette avance, les exploitants de Saône-et-Loire ont perçu :

- 50 % des aides découplées. 5 048 exploitants (99,7 %) ont bénéficié de cette avance, soit un montant de 53,5 millions d'euros.
- 75 % de la prime au maintien du troupeau de vaches allaitantes (PMTVA) et 60 % de l'aide nationale complémentaire, pour un montant total de 21,3 millions d'euros. 83 % des exploitations respectaient la période de détention obligatoire pour bénéficier de l'avance.
- 50 % de l'aide ovine et caprine à 99,9 % des éleveurs éligibles, pour un montant total de 540 000 €.

Le solde de ces aides sera versé aux dates normales, tout début décembre.



Contact :

Service de la Communication Interministérielle

Tél. 03 85 21 81 59 / 80 64

xavier.ferrand@saone-et-loire.gouv.fr

regine.carre@saone-et-loire.gouv.fr

direction départementale des Territoires

- cabinet de direction - unité Communication ☎ 03 85 21 28 58

annick.venet@saone-et-loire.gouv.fr

- service de l'économie agricole - unité contrôles, droits et suivi des filières

☎ 03.85.21.86.61 / 28.54

ddt-ecoagri@saone-et-loire.gouv.fr